406 (2025-2026) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

25 NOVEMBRE 2025

PROJET DE DÉCRET

modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard » *

AMENDEMENTS

proposés par

Mmes Vandorpe et Taquin

3e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **406** (2025-2026) – Nos 1 et 2

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard »

AMENDEMENTS

Amendement n°1

Dans l'article 16, alinéa 2, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard », les mots « prévues aux articles 47/16/4, §2, 47/16/5, §2, 47/16/7, §2, et 47/16/8, §2 » sont remplacés par les mots « prévues aux articles 9, 10, 12 et 13 ».

Amendement n°2

L'article 17 du même projet de décret est remplacé par ce qui suit :

« Art. 17. L'article 9 entre en vigueur le premier jour du treizième mois qui suit celui de la publication du présent décret au *Moniteur belge*. ».

JUSTIFICATION

Il s'agit d'amendements techniques.

Les dispositions modifiées doivent viser les articles du projet de décret insérant ces articles dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et non directement les articles de ce Code.

En outre, la formulation de l'article 17 est revue afin d'en améliorer la légistique.

M. VANDORPE

C. TAQUIN